BOISSEVIL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024_03_12 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 12/04/2024

Objet : Convention de délégation de maîtrise douvrage entre la commune de Boisseuil et le SABV concernant

laménagement de l'étang du bois du Crouzy et la restauration des ruisseaux

Nature: Délibérations

Matière : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine prive

Date de télétransmission : 15/04/2024 Agent de transmission : Stéphanie CHAVAROC

Acte: 2024_03_12.pdf

Annexes:

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20240412-2024_03_12-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/04/2024

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers en exercice: Présents: 17 Votants: 22 L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

PRESENTS: Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal.

ABSENTS: M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : M. Vincent TOURNIEROUX

12. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Boisseuil et le SABV concernant l'aménagement de l'étang du bois du Crouzy et la restauration des ruisseaux.

Dans le cadre du projet de mise aux normes de l'étang du Bois du Crouzy, la commune travaille depuis le début du mandat avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV), qui dispose de techniciens compétents dans ce domaine.

Après plusieurs années de travail de terrain et de préparation des dossiers administratifs, il est nécessaire de formaliser ce partenariat afin de pouvoir préparer la phase opérationnelle de ce dossier.

Pour pouvoir s'appuyer sur les compétences du SABV et mener à bien ce projet important, la commune, propriétaire de l'étang, souhaite donc déléguer la maitrise d'ouvrage de l'opération au syndicat.

L'objet de la convention porte sur quatre axes :

- la mise aux normes de l'étang communal du Bois du Crouzy situé sur les parcelles AO 68 et AO 248 : vidange, aménagement de sécurité, évacuation de l'eau de fond et réalisation de la dérivation de l'étang,
- la restauration du ruisseau en aval (très incisé actuellement) situé sur la parcelle AO 60 appartenant à Monsieur Fabrice Dugeay via une convention avec le propriétaire,
- la réalisation d'aménagements agricoles (l'étang est situé au-dessus d'une exploitation agricole, et constitue actuellement un point d'abreuvement pour les vaches),
- le traitement du lagarosiphon et l'effacement d'un étang privé situé sur la parcelle AO 195 appartenant à Monsieur Pierre Faure via une convention avec le propriétaire.

Le SABV sera désigné maitre d'ouvrage unique de cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Maire à signer la convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec le SABV concernant l'aménagement de l'étang du Bois du Crouzy et la restauration des ruisseaux ainsi que tout document devant intervenir dans ce
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie Les jour, mois et an que dessu Au registre sont les signature Le Maire.

Philippe JANICOT